

De : Jean-Michel Belorgey

A : Mouvement Danger Montpertuis

Paris, le 1^{er} novembre 2016

Chers amis,

J'ai pris connaissance avec le plus grand soin de l'abondant dossier que vous m'avez remis sur les risques qu'engendre à vos yeux le projet d'implantation à Bellerive sur le site de Montpertuis d'une usine de bioéthanol. C'est une lourde responsabilité que d'opiner sur un tel sujet, mais je prends le risque, n'ayant pas le sentiment d'avoir totalement perdu la main depuis que j'exerçais, il y a plusieurs années, les fonctions de **Délégué du Parti Socialiste à l'Environnement**, ou, beaucoup plus récemment, ai été appelé à statuer, comme **Président et Rapporteur du Comité européen des Droits Sociaux du Conseil de l'Europe** à Strasbourg, sur une affaire de pollution par des exploitations grecques de lignite : *affaire Fondation Marangopoulos contre Grèce*, (vous pouvez trouver la décision sur le site du Conseil de l'Europe).

Les expériences des riverains du Val de Seine, de ceux d'Origny en Picardie, de Montreuil près du Touquet, comme celle du Canada, et aussi de la Chine, évoquées dans plusieurs de vos notes, me paraissent éloquentes en ce qu'elles font état précisément de pollutions olfactives, d'allergies, de bruits nocturnes, de risques d'explosions, et d'un trafic envahissant de poids lourds.

Des quelques documents d'experts figurant au dossier je retiens aussi que les usines du modèle de celle envisagé à Bellerive

- sont la source de rejets de **polluants atmosphériques** dont le nombre, le volume et la toxicité violent les normes admises par les différents instruments internationaux,
- engendrent des risques de pollution des **nappes phréatiques**.

Ces deux sujets sont au cœur de l'argumentaire.

La question des **odeurs, des poussières et des allergies**, problèmes dont fait état votre fiche sur la sucrerie de Bourdon, mais que j'ai aussi connu à Commeny, et surtout à propos de la cimenterie de Créchy (sur ce sujet : malheureusement, une fois que le mal est fait, il est très difficile de le réparer), et qui est au cœur de la décision grecque, n'est, par elle-